



Fédération Sportive de la Police Nationale

Certificat médical de non-contre-indication à la pratique du sport en compétition

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie avoir examiné M.(Mme) _____

Né(e) le _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucun signe apparent contre indiquant la pratique du sport en compétition pour la ou les disciplines à contraintes particulières qui devront être mentionnées expressément et conformément à la liste jointe figurant sur la partie (2) du présent certificat.

Certificat valable 1 an à compter de la date de délivrance de la licence par la FSPN.

(2) Liste des disciplines à contraintes particulières

En application de l'article A 231-1 du code du sport relatif aux disciplines nécessitant un examen plus approfondi et spécifique préalable, l'examen médical et la délivrance du certificat mentionné à l'article L 231-2-3, est effectuée par tout docteur en médecine ayant le cas échéant des compétences spécifiques, selon les recommandations de la société française de médecine de l'exercice et du sport. Sont concernées par cet examen spécifique les disciplines suivantes : Biathlon, Boxe anglaise, Boxe thaï, Parachutisme, Parcours, Sportif de tir de police, Practical shooting, Sports mécaniques et disciplines associées et rallyes routiers, Sports sous-marins, Tir au plateau, Tir sportif.

Je soussigné(e), Docteur _____

Certifie avoir examiné M.(Mme) _____

Né(e) le _____

Et n'avoir constaté à ce jour aucun signe apparent contre indiquant la pratique en compétition des disciplines sportives listées ci-dessous.

- Certificat valable 1 an, à renouveler pour toute nouvelle demande de licence.
- Liste manuscrite des disciplines autorisées :

A

le

Tampon et signature du médecin